

Zone	Sous zones	Dénomination
UA		Zone dense et mixte de centre-ville destiné à l'habitat, aux services et activités complémentaires à l'habitat
UB		Zone dense et mixte destinée à l'habitat, aux services et activités complémentaires à l'habitat
UC		Zone de densité moyenne destinée à l'habitat, aux services et activités complémentaires à l'habitat
	UC2	Secteur dans lequel la hauteur des constructions autorisée peut aller jusqu'à R+2
	UCa	Secteur dans lequel les autorisations ne pourront y être délivrées qu'à compter de la desserte des terrains en assainissement collectif
	UCenr	Secteur autorisant exceptionnellement l'implantation de parcs photovoltaïques en raison des contraintes de valorisation du site (friches, site pollué, anciennes décharges ou carrières,...)
UD		Zone de faible densité destinée à l'habitat, aux services et activités complémentaires à l'habitat
UE		Zone d'équipements publics
UP		Non défini
USpr		Zone dense et mixte dans lequel s'appliquent les règles particulières du SPR
UT		Zone destinée aux activités touristiques et de loisirs avec hébergement
	UTc	Secteur destiné aux activités touristiques et de loisirs avec hébergement de plein air : campings, parc résidentiel de loisir (PRL)
	UTh	Secteur destiné aux activités touristiques et de loisirs avec hébergement : Hôtellerie
	UTt	Secteur destiné aux équipements et à l'hébergement hôtelier lié à l'activité thermale
UX		Zone d'activités économiques (industrielles, artisanales ou commerciales, tertiaires)
	UXcom	Secteur destiné à l'accueil privilégié des grandes et moyennes surfaces commerciales (ZACOM) de plus de 1000 m ² de surface commerciale
	UXenr	Secteur autorisant exceptionnellement l'implantation de panneaux photovoltaïques au sol en raison des contraintes de valorisation du site (friches, site pollué, anciennes décharges ou carrières,...)
1AU		Zone de développement urbain à court terme dans lequel s'appliquent les OAP réglementaires
	1AUG	Secteur réservé au projet résidentiel du golf
1AUx		Zone réservée aux activités économiques
	1AUenrr	Secteur de performance énergétique et environnemental renforcé
2AU		Zone de développement urbain à moyen terme dans lequel s'appliquent les OAP réglementaires
A		Zone correspondant aux secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
	AL	Secteur destiné aux activités culturelles, touristiques et de loisirs sans hébergement
N		Zone naturelle et forestière, correspondant aux secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison de : <ul style="list-style-type: none"> • la qualité des sites, milieux et espaces naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, • l'existence d'une exploitation forestière, • leur caractère d'espaces naturels, • la nécessité de préserver ou restaurer les ressources naturelles, • la nécessité de prévenir les risques notamment d'expansion des crues
	NC	Secteur destiné à l'exploitation de carrières
	Nenr	Secteur autorisant exceptionnellement l'implantation de parcs photovoltaïques en raison des contraintes de valorisation du site (friches, site pollué, anciennes décharges ou carrières,...)
	NE	Secteur d'équipements publics
	NH	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) en milieu agricole, naturel ou forestier
	NHgdv	Secteur d'habitat isolé en milieu agricole, naturel ou forestier destiné à l'accueil des gens du voyage
	NJ	Secteur destiné aux jardins ouvriers et familiaux
	NL	Secteur destiné aux activités de sport et de loisirs
	NLg	Secteur destiné aux parcours golfique
	NStep	Secteur destiné aux stations d'épuration
	NTc	Secteur isolé destiné aux activités touristiques et de loisirs avec hébergement : campings, parc résidentiel de loisir (PRL)
	NTh	Secteur isolé destiné à l'hébergement hôtelier et à la restauration
	NX	Secteur destiné aux activités économiques existantes